

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS**  
**PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 2 MAI 2023**

**ETAIENT PRESENTS** : TOUZELET Serge, le Maire,

Mesdames CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, , LUCAS Anne-Sophie,  
Messieurs GLEDEL Georges, MAYDIEU Bruno, MALFOY Michel, PESME Olivier, SCIASCIA Romain.

**ABSENTS ET EXCUSES** : JOLLET-FARON Stéphanie, ROSSIGNOL Anne, DOS SANTOS Félisberto, TRIOREAU Philippe.

**POUVOIRS** : JOLLET-FARON Stéphanie donne pouvoir à CHATEIGNER Emilie.  
ROSSIGNOL Anne donne pouvoir à PESME Olivier,  
DOS SANTOS Félisberto donne pouvoir à SCIASCIA Romain,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MALFOY Michel.

**DATE DE LA CONVOCATION** 28 avril 2023.

Nombre de conseillers	15
En exercice	13
Présents	12
Absents excusés	4
Pouvoir	3

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, Serge TOUZELET ouvre la séance à 19 heures.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

PROCES-VERBAL : Approbation du 6 mars

NOMENCLATURE BUDGETAIRE : Passage à la M57

DESERTS MEDICAUX : Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

POINTS D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

QUESTIONS DIVERSES

## **APPROBATION PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2023 - DELIBERATION N° 2023-22**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 6 mars 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **NOMENCLATURE BUDGETAIRE – PASSAGE M57 – DELIBERATION N° 2023-23**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Cette nomenclature présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales. Les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. La commune de MENARS devra appliquer le référentiel M57, en remplacement de la nomenclature M14, au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte la nomenclature M57 simplifiée et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en place en 2024.

## **DESERTS MEDICAUX – DELIBERATION N° 2023-24**

En France, le département le mieux doté compte trois fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Un peu plus de six communes sur dix dans le Centre Val de Loire sont sous-dotées en soins médicaux. Le Loir et Cher est dans le tiers des départements les moins bien dotés. Il manque, toutes spécialités confondues, 27% des effectifs actuels pour atteindre la moyenne nationale, soit plus de 160 médecins. En janvier dernier, plus de deux cents députés ont déposé une proposition de loi afin de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir. Il est nécessaire qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale. Le Conseil d'Administration de l'AMR 41 réuni le 12 avril dernier, a voté à l'unanimité un soutien à cette démarche des parlementaires. Le Conseil municipal, unanime, forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et que le débat permette son vote dans les meilleurs délais.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CONGRES DES MAIRES 41**

L'association des Maires de Loir et Cher organise son 64<sup>ème</sup> congrès le jeudi 4 mai à la Halle aux Grains de Blois. Un évènement autour de deux temps forts : Le Carrefour des Territoires sur le thème « Territoires et Santé » et le Salon des partenaires. Le maire s'y rendra et participera notamment au carrefour « Santé ».

### **ELECTIONS SENATORIALES**

L'élection des deux sénateurs représentant le département de Loir et Cher se déroulera le dimanche 24 septembre prochain. Préalablement, le Conseil municipal sera convoqué le vendredi 9 juin en vue de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

### **TRAVAUX RESEAU BIOGAZ**

Le revêtement de l'avenue Guillaume Charron est en cours de réfection.

Sous réserve de remplir certaines conditions, il est envisagé de déposer une requête pour les nuisances causées par les travaux et les désagréments qu'ont subis les riverains dont nos commerçants.

### **SNCF RESEAU**

Le bureau d'étude GAMBA, missionné par la SNCF va mener une étude acoustique sur différentes lignes de la région Centre Val de Loire en vue d'identifier les bâtiments classés points noirs du bruit ferroviaire. Cette étude acoustique s'inscrit dans le programme national de résorption des points noirs du bruit ferroviaire du Plan de Relance ferroviaire 2020 – 2025. Le territoire de Ménars est faiblement concerné.

## **SINISTRE**

La toiture de la maison située à l'angle des rues André Rouballay et Princesse Bibesco a été endommagée par un véhicule (genre utilitaire avec nacelle). La propriétaire a adressé un courrier au maire pour que des aménagements soient réalisés afin d'éviter de nouveaux dommages.

## **PANNEAU D'INTERDICTION POIDS LOURDS**

Il est de la responsabilité du maire d'assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques. Considérant les dangers présentés par les véhicules Poids Lourds empruntant la rue André Rouballay, un arrêté du maire interdisant le passage des poids Lourds sera pris prochainement avec un panneau de signalisation installé à chaque extrémité de la rue André Rouballay. Il est précisé que cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules assurant les services de secours et la collecte des ordures ménagères. Le tonnage autorisé sera précisé sur le panneau.

## **SECURITE**

Il a été constaté le stationnement abusif et/ou gênant de plusieurs véhicules avenue Guillaume Charron. Un courrier du maire sera adressé aux propriétaires des véhicules concernés.

Sur notre signalement, les quatre véhicules-ventouses ont été évacués vers la fourrière par la gendarmerie de Mer.

## **CHATEAU**

La préoccupation du maire est de nouer, le plus rapidement possible, des relations étroites avec le nouveau propriétaire permettant ainsi de retisser des liens avec la commune, à commencer par le maintien de l'école privée et par la restitution de la source permettant d'alimenter le lavoir en eau claire et courante.

## **CENTENAIRES MENARSOIS**

Monsieur Rizzo Renzo a fêté ses 100 ans le mois dernier et Madame Bailhoux Madeleine ses 103 ans.

## **DATES A RETENIR**

**7 mai** : « Le Bouchon de Blois » fait escale à Ménars - un rendez-vous avec l'histoire locale aura lieu au Lavoir, cependant que les voitures (plus de 200) occuperont tout le bord de Loire.

**8 mai** : Cérémonie commémorative pour le 78<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

**2 juin** : Fête des voisins

**24 juin** : Feux de la Saint Jean

**Juillet** : Programme des « Estivals » - concert proposé et pris en charge par le Conseil Départemental

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
TOUZELET Serge, Le Maire		LUCAS Anne-Sophie	
CHATEIGNER Emilie 3 <sup>ème</sup> adjointe		MALFOY Michel 1 <sup>er</sup> adjoint	
COURTIN Magali		MAYDIEU Bruno	
DOS SANTOS Féliberto	Absent excusé – pouvoir à SCIASCIA R	PESME Olivier	
GLEDEL Georges 2 <sup>ème</sup> adjoint		ROSSIGNOL Anne	Absente excusée – pouvoir à PESME O
JOLLET-FARON Stéphanie	Absente excusée pouvoir à CHATEIGNER E	SCIASCIA Romain	
		TRIOREAU Philippe	Absent excusé